



Demission président association

Par **celine24**, le **19/10/2011** à **13:46**

Bonjour,

Le Président de notre association et le Vice-Président ont démissionné de l'association. Quelles sont les modalités pour réélire un nouveau président ?

Sachant que rien n'est précisé dans nos statuts et que nous n'avons pas de règlement intérieur.

Il reste la secrétaire et le trésorier.

Je vous remercie pour vos réponses.

Par **vanceslas**, le **22/10/2011** à **15:29**

Bonjour il faut convoquer les membres du conseil d'administration par courrier avec l'ordre du jour et la date de cette réunion, le jour dit élire le président puis le vice président établir le procès verbal de cette assemblée déposer à la prefecture le compte rendu avec le nom des nouveaux président et vice président la pref vous fournira les documents à remplir bon week end

Par **Tisuisse**, le **26/10/2011** à **13:07**

Bonjour,

Le conseil d'administration réduit, étant amputé de 2 de ses principaux responsables, ne pourra qu'élire un président provisoire. Les fonctions de ce président provisoire étant de régler les affaires courantes et d'organiser une Assemblée Générale Extraordinaire. Il lui faudra donc convoquer cette AGE afin que les membres de cette association, à jour de leur cotisation, élisent le nouveau CA et c'est, une fois ce nouveau CA élu, que ce CA élira, en son sein, le Président et le vice-président.